



FÉDÉRATION DE L'ÉQUIPEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS ET DES SERVICES

SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

Conseil National du SNP2E – FORCE OUVRIERE du 28 au 30 septembre 2020

Collège des TSDD

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le collège des TSDD s'est réuni ce mardi 29 septembre 2020 en présence de 8 à 10 camarades.

Dans un premier temps, Jean-Noël RAULT nous a rapporté les actions transversales du Syndicat national.

Nous avons ensuite abordé différents points spécifiques aux TSDD liés à l'agenda social du MTE/MCTRCT, aux Indemnités Spécifiques de Services (ISS) et aux Lignes Directrices de Gestion relatives aux parcours professionnels et aux promotions.

Concernant les LDG, nous avons eu des échanges sur les fins de carrière et notamment sur le TRGS, puis sur les spécialités (TG, EEI et NSMG).

Nous avons abordé le fonctionnement de la communication au sein du syndicat qui interroge régulièrement les membres du collège. Nous avons abordé sur ce sujet : les communications directes ou indirectes dans les services possédant des sections, le renforcement de la communication dans les départements dépourvus de sections, la communication du SN, le site internet du SNP2E-FO et son espace militants. Nous notons une véritable amélioration de visibilité des informations du site internet suite à sa refonte cette année.

Les membres du collège ont fait la lecture de la résolution générale du Syndicat national qui n'apporte pas de remarques particulières.

Néanmoins, nous avons procédé à la rédaction d'une résolution propre au collège des TSDD qui a souhaité apporter des revendications propres à son corps.

Une réflexion a été portée sur le devenir du collège après le congrès de septembre 2021. Pour le moment il n'y a pas eu de candidature pour prendre la suite du mandat actuel du secrétaire. Il n'y pas eu de candidat à la proposition de création immédiate d'un poste de secrétaire adjoint pour permettre un passage de relais serein.

Une discussion sur le devenir du collège a été engagée et notamment sur l'organisation du syndicat national face aux réformes successives de l'État. Il en résulte qu'il nous semble important d'engager des discussions sur les sujets transversaux, sur la nécessité de défendre le statut et la filière technique propre au Ministère de l'écologie à la différence du Ministère de l'intérieur.

MTE - MCTRCT / Permanence SNP2E-FO

Plot I – 30, passage de l'Arche 92 055 LA DÉFENSE CEDEX 04
Téléphone : 01 40 81 24 20 - Télécopie : 01 40 81 24 13

Mél : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net - Site Internet : <http://www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/>

Lecture de la résolution :

RÉSOLUTION

Le Collège des TSDD du Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Personnels de l'Équipement et de l'Environnement (SNP2E) réuni en Conseil National du 28 au 30 septembre 2020 réaffirme la nécessité de faire aboutir ses revendications adoptées lors du congrès du 26 au 29 mars 2018 à Fréjus, complétées par la résolution du CN du 01 au 03 octobre 2019 à Pornichet 44.

Le Collège des TSDD estime nécessaire de compléter ses revendications en fonction de l'actualité et des réformes qui nous sont opposées.

RÉMUNÉRATION

Dans le cadre de la détermination du coefficient de modulation individuelle (CMI) de l'indemnité spécifique de service (ISS), **le Collège des TSDD persiste à demander** que soient organisées dans chaque périmètre d'harmonisation les réunions de négociations relatives aux propositions.

Le Collège des TSDD demande qu'il soit systématiquement dérogé aux moyennes cibles pour prendre en compte les intérimis afin d'éviter les baisses techniques de coefficients individuels et permettre de rétribuer les intérimis.

Le Collège des TSDD exige une augmentation du nombre de points par grade.

Le Collège des TSDD revendique une :

- augmentation du coefficient ISS des TSDD à 16,
- augmentation du coefficient ISS des TSPDD à 20,
- augmentation du coefficient ISS des TSCDD à 24,
- convergence de la PSR vers les montants les plus élevés,
- convergence du coefficient ISS de tous les services à 1,20.

Le Collège des TSDD réaffirme son opposition à toutes velléités d'individualisation des rémunérations, quel que soit le levier réglementaire utilisé.

GESTION DU CORPS

Le Collège des TSDD continu de demander l'abrogation de la loi dite de « transformation de la Fonction publique ». Il en découle la suppression de certaines prérogatives des CAP.

Le Collège des TSDD demande le retour de la gestion des carrières (mobilités et promotions) au sein des CAP.

Le Collège des TSDD demande le respect des règles statutaires et de gestion, y compris le dispositif de fin de carrière (Tableau Retraitable au Grade Supérieur - TRGS).

Quel que soit le niveau de décision et/ou le dispositif de gestion (lignes directrices de gestion – LDG) **le Collège des TSDD exige** la stricte application de ces règles.

MTE - MCTRCT / Permanence SNP2E-FO

Plot I – 30, passage de l'Arche 92 055 LA DÉFENSE CEDEX 04

Téléphone : 01 40 81 24 20 - Télécopie : 01 40 81 24 13

Le Collège des TSDD revendique le respect des spécialités, en relation avec les missions exercées. Les spécificités techniques doivent être valorisées.

Le Collège des TSDD exige l'augmentation des taux promus/promouvables, permettant un déroulement de carrière jusqu'à l'indice sommital du dernier grade du corps. **Le Collège des TSDD revendique** une revalorisation de la grille de catégorie B.

Le Collège des TSDD dénonce la mise en place du NES B imposé par l'Administration, signé en 2008 par l'UNSA et soutenu par la CFDT.

À cause de ses effets néfastes, **le Collège des TSDD exige** le basculement immédiat de l'effectif des TSDD (« ex CTRL ») à TSPDD, conformément à l'engagement pris par l'administration lors de la mise en place du NES en 2012 et qu'elle n'a toujours pas respecté.

Le Collège des TSDD exige le reclassement en catégorie A des « ex emplois fonctionnels », dévalorisés par le NES également.

Les TSDD Force Ouvrière doivent construire le rapport de force pour faire aboutir leurs revendications, en mobilisant le corps dans son entier. Il s'agit d'engager la mobilisation et de l'inscrire dans une action du SNP2E-FO, tant les sujets sont transversaux à tous les corps que représente notre Syndicat national.

EN CONSÉQUENCE, LE COLLÈGE DES TSDD DU SNP2E FO MANDATE LES INSTANCES NATIONALES POUR TOUT METTRE EN ŒUVRE AFIN DE FAIRE ABOUTIR CES LÉGITIMES REVENDICATIONS.

MTE - MCTRCT / Permanence SNP2E-FO

Plot I – 30, passage de l'Arche 92 055 LA DÉFENSE CEDEX 04
Téléphone : 01 40 81 24 20 - Télécopie : 01 40 81 24 13

Mél : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net - Site Internet : <http://www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/>